

## FAITS DIVERS

MAULETTE (YVELINES)

### Un Drouais de 37 ans tué dans un accident de la route

Vendredi, à 18 h 15, Cetin Tonbul, un Drouais de 37 ans est décédé des suites d'un accident de la route survenu sur la RN 12, à hauteur de Maulette (Yvelines). Cet accident est survenu alors que le Drouais allait en direction de Paris. La voiture de la victime a quitté la route,

puis elle a percuté un poteau de signalisation en béton. Le conducteur est mort peu après l'arrivée des pompiers sur place. Le passager du défunt, âgé de 27 ans, a été légèrement blessé dans cet accident. Il a été hospitalisé à Dreux.

TRANCRAINVILLE

### Choc frontal : quatre blessés dont un grave

Un accident de la circulation a fait quatre blessés dont un grave dans la nuit de samedi à dimanche, à 3 heures du matin, sur la D 19, à hauteur de la commune de Trancrainville.

Pour une raison que l'enquête de gendarmerie tentera de déterminer, un véhicule qui circulait en direction de Fresnay-l'Évêque s'est déporté sur sa gauche puis est venu percuter

une voiture roulant dans l'autre sens. Grièvement blessé, le conducteur, un Chartrain d'une vingtaine d'années, a été héliporté au CHU de Tours. Plus légèrement touchés, les trois occupants de la voiture percutée, également domiciliés à Chartres — dont un mineur — ont été transportés au centre hospitalier du Coudray.

O. R.

GARANCIÈRES-EN-BEAUCE ET DENONVILLE

### Quatre blessés graves dans deux accidents hier soir

Deux accidents graves se sont produits quasi instantanément hier soir. Le plus important s'est déroulé vers 19 h 40 : une collision entre deux véhicules a fait trois blessés graves d'une même famille à Garancières-en-Beauce sur la départementale 333.5. Deux d'entre eux ont été conduits par hélicoptère à l'hôpital de la Salpêtrière à Paris et au centre hospitalier régional d'Orléans. Le troi-

sième blessé grave a été transporté en ambulance jusqu'au Kremlin-Bicêtre. Quatre autres personnes ont été légèrement blessées.

Le second accident a eu lieu vers 19 h 15 à Denonville sur la D 19. Il a impliqué deux voitures. Une personne a été gravement blessée, deux autres plus légèrement. Tous trois ont été transportés à l'hôpital du Coudray par les sapeurs-pompiers.



### Mieux connaître le cancer : les soins de support

Dans le cadre d'un partenariat avec OncoCentre, réseau de cancérologie régional, nous publions chaque mois un article d'information pour le grand public rédigé par un ou plusieurs membres du réseau de cancérologie. Aujourd'hui, les soins de support :

« Les soins de support en cancérologie sont définis (Plan cancer et circulaire DHOS du 22 février 2005) comme étant « l'ensemble des soins et soutiens nécessaires aux personnes malades tout au long de la maladie conjointement aux traitements oncologiques ou onco-hématologiques spécifiques lorsqu'il y en a » (1) Ils comprennent la prise en charge de la douleur, les soins palliatifs, la prise en charge psychologique, sociale, la rééducation fonctionnelle (dont l'ergothérapie et la kinésithérapie), la socio-esthétique et l'art-thérapie. Ils ont comme objectif de permettre une meilleure approche globale du patient et de ses proches, (dans un établissement ou à son

domicile), tout au long de la maladie et après les traitements, en partant d'une analyse précise et régulière de leurs besoins. Cet objectif se réalise en proposant une organisation qui permette d'apporter une réponse adaptée et si possible anticipée à ces besoins et d'assurer la continuité des soins dans le temps et les différents lieux (établissement, domicile).

Ce sont les coordinations en soins de support des établissements de santé (publics ou privés) et des réseaux territoriaux qui mobilisent les acteurs concernés (soins palliatifs, spécialistes de la douleur, diététiciennes, kinésithérapeutes, psychologues, assistantes sociales...). Les professionnels des soins de support ont donc un rôle essentiel auprès des malades et de leurs proches, mais également auprès des écoles professionnelles et des autres soignants dans le cadre de la formation. »

P. C.

(1) In Oncologie 2004, 6 : 7-15

MAINVILLIERS

## Bébé décédé in utero : le parquet ne retient pas d'infraction pénale

■ Liz était morte cinq heures avant sa naissance, le 15 janvier dernier. Ses parents avaient déposé plainte, reprochant à la gynécologue de la clinique Saint-François de ne pas avoir anticipé le drame.

Le procureur de la République de Chartres a décidé de ne pas retenir l'infraction pénale dans le dossier du décès in utero d'un nouveau-né, le 15 janvier 2009, à la maternité de la clinique Saint-François, à Mainvilliers.

Dans le cadre d'un article du Figaro paru le mardi 23 juin, portant sur le rein enlevé par erreur à une patiente de ce même établissement, le 11 juin dernier, la journaliste du quotidien national a interrogé Philippe Peyroux sur l'affaire de la mort du bébé d'un couple lévois. C'est à cette occasion que le procureur a indiqué que le parquet n'avait pas retenu d'infraction pénale mais avait « conclu à la perte d'une chance qui pourra donner lieu à une procédure civile, ouvrant droit à une indemnisation ».

Le 30 janvier, Patrick et Séve-

rine Le Bourdat, les parents de Liz, la petite fille qui était décédée cinq heures avant sa naissance, avaient déposé plainte auprès du procureur de la République contre une gynécologue de la clinique.

**Une action au civil... et peut-être au pénal**

Ils lui reprochaient de ne pas avoir anticipé le drame alors que les monitorings et les relevés de la sage-femme témoignaient depuis plusieurs heures d'un bébé en souffrance. Ce dernier avait été victime d'un enrroulement du cordon ombilical autour du cou.

Joint samedi soir au téléphone, les parents domiciliés à Lèves ont indiqué qu'ils avaient la ferme intention de poursuivre la clinique au civil.

Ils étaient en revanche plus réservés quant à une action au pénal. Ils prendront leur décision après une mûre réflexion, à laquelle leurs avocates seront bien évidemment associées. « Elles ont demandé à avoir les pièces du dossier. Nous n'attaquerons que si le dossier est jugé suffisamment solide. Trois ans de procès, je ne sais pas si les nerfs vont tenir... », confiait Séverine Le Bourdat.

O. R.

CHARTRES

## Un jeune homme menace de « faire sauter l'immeuble » à la suite d'une séparation

■ Il voulait se suicider au gaz. Alertés par son ex compagne, les policiers ont réussi à le maîtriser alors qu'il tentait de se cloîtrer dans son appartement.

L'intervention des hommes de l'unité de sécurité de proximité du commissariat de Chartres a permis d'éviter un drame samedi, en début d'après-midi. Retranché dans son appartement, rue Muret, à Chartres,

un homme de 25 ans refuse d'ouvrir à sa compagne qui vient de le quitter. L'occupant indique alors à la jeune femme qu'il a l'intention de se suicider au gaz en promettant de « faire sauter tout l'immeuble ». Prenant ces paroles très au sérieux, la jeune femme prévient alors les policiers. Lorsque l'équipage de police secours arrive sur les lieux, une forte odeur de gaz s'échappe de l'appartement. Aux fonctionnaires, le jeune

homme réitère ses menaces. Comprenant qu'il ne s'agit pas d'un coup de bluff, les hommes du commissariat tentent d'ouvrir la porte à l'aide des clés de l'ex-compagne.

**Placé en hôpital psychiatrique**

Mais le forcené a pris soin de mettre la chaîne de sécurité... laquelle ne résiste pas longtemps sous les coups de bouterolle des policiers.

Dès lors, le Chartrain tente de

se barricader dans l'une des pièces de l'appartement mais il est finalement maîtrisé dans le couloir par les fonctionnaires de police.

Lors de sa garde à vue, le jeune homme est examiné par un médecin qui relève un comportement dépressif présentant un danger immédiat pour lui-même ainsi que pour les tiers. Décision a donc été prise de placer à l'hôpital psychiatrique Henri-Ey.

O. R.

MAINVILLIERS

## 54 appartements évacués au petit matin à cause d'un incendie finalement sans gravité

■ Un mégot oublié avait enflammé le revêtement d'un balcon. Les habitants de l'appartement, qui dormaient, ne s'étaient aperçus de rien.

Sans l'alerte donnée par un voisin samedi matin, le début d'incendie dont a fait l'objet un immeuble de neuf étages de l'avenue de la Résis-

tance, à Mainvilliers, aurait pu avoir des conséquences dramatiques. Il n'a fait finalement aucun blessé.

Il est 5 h 20 lorsque l'un des occupants du septième étage sent une odeur de brûlé en dessous de son appartement. En se penchant, il aperçoit de la fumée s'échappant du balcon du sixième. Il appelle aussitôt les pompiers.

Dès lors, tous les occupants des 54 appartements, dont la grande majorité est en plein sommeil, sont fermement invités à évacuer l'immeuble. Les personnes résidant dans l'appartement où l'incendie a débuté ne s'étaient aperçues de rien.

Au final, le sinistre est très vite maîtrisé. Un mégot de cigarette mal éteint avait

embrasé le revêtement de sol du balcon, une sorte de gazon synthétique. Les flammes avaient commencé à se propager aux volets roulants. Les dégâts se limitant au seul balcon du sixième étage, les occupants ont pu très rapidement intégrer leur appartement, en tout début de matinée.

O. R.

MORTAGNE-AU-PERCHE (ORNE)

## Trente-neuf employés d'une grande surface braqués

■ Les braqueurs ont finalement obtenu les clés du coffre et sont repartis avec 50.000 € en liquide et en chèques.

Plusieurs hommes encagoulés sont entrés dans l'enceinte du Super U de Mortagne-au-Perche (Orne) et ont séquestré le personnel, tôt vendredi matin, ont rapporté nos confrères d'Ouest-France dans leur édition de samedi.

Plus de 50.000 € ont été volés. Il n'y a pas eu de blessé mais les employés sont très choqués.

Vers 5 heures, alors que le boulanger et deux ou trois autres employés prennent leur service, plusieurs hommes, encagoulés et gantés, et pour certains armés, rentrent dans l'enceinte du magasin et les contraignent à se tenir tranquilles. Les malfaiteurs répètent le scénario au fur et

à mesure que les différents salariés arrivent sur leur lieu de travail.

Trente-neuf sont ainsi séquestrés à 8 heures, au moment où l'adjointe à la chef de caisse prend à son tour son service. C'est elle qui a les clés du coffre. Les braqueurs partent alors avec tout ce qu'il contient : plus de 50.000 € en numéraire et des chèques.

Selon les premiers éléments recueillis par les hommes de

la section de recherche de Caen saisis de l'enquête, les braqueurs étaient a priori au nombre de cinq et deux d'entre eux étaient armés.

Une personne, qui avait tenté de se rebeller a été frappée à la tête, une interruption temporaire de travail de trois jours a été évaluée. L'ensemble du personnel a été très choqué. Une cellule psychologique a d'ailleurs été mise en place dès vendredi matin.